

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

FRANCE INVESTIPIERRE

Société Civile de Placement Immobilier au capital 257 233 950 €.
Siège social : 167, quai de la Bataille de Stalingrad – 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex.
339 299 059 R.C.S. NANTERRE.

AVIS DE CONVOCATION

Les associés de la SCPI France Investipierre sont convoqués en assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra dans les locaux de BNP Paribas Real Estate, au 167, quai de la Bataille de Stalingrad – 92130 Issy-les-Moulineaux, le mercredi 19 juin 2013 à 10 heures en vue de statuer sur l'ordre du jour et les résolutions ci-après :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

I. – Ordre du jour.

- Approbation des comptes annuels sur la base des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes,
- Quitus à la société de gestion,
- Approbation du rapport du conseil de surveillance,
- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et de celles-ci,
- Affectation du résultat,
- Approbation de la valeur comptable et constatation de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution de la société au 31 décembre 2012,
- Autorisation de céder ou d'échanger un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier,
- Autorisation de contracter des emprunts,
- Autorisation de contracter des emprunts relais,
- Fixation de la rémunération de la société de gestion pour les arbitrages de biens immobiliers,
- Fixation de la rémunération de la société de gestion pour les relocations,
- Constatation du montant de la prime d'assurance couvrant la responsabilité des membres du conseil de surveillance,
- Fixation des jetons de présence,
- Constatation du montant des frais de déplacement,
- Nomination de neuf membres du conseil de surveillance,
- Pouvoirs pour formalités.

II. – Texte des résolutions.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve les comptes clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne quitus de sa gestion à la société de gestion pour l'exercice 2012.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil de surveillance, approuve les termes de ce rapport et, en tant que de besoin, renouvelle sa confiance au conseil de surveillance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil de surveillance et du rapport spécial du commissaire aux comptes en application de l'article L.214-76 du Code Monétaire et Financier, approuve chacune des conventions qui y sont visées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice 2012	20 025 764,91 €
Majoré du report à nouveau (Investipierre)	4 425 360,46 €
Distribution du report à nouveau d'Investipierre avant fusion	-2 861 938,29 €
Reconstitution du report à nouveau (fusion avec Immobilière Privée France Pierre)	4 443 069,51 €
Distribution du report à nouveau d'Immobilière Privée France Pierre avant fusion	-355 778,68 €

Total distribuable	25 676 477,91 €
Affecté comme suit :	
Dividende total au titre de l'exercice 2012 (entièrement distribué sous forme de 4 acomptes)	20 747 394,00 €
Nouveau report à nouveau	4 929 083,91 €

En conséquence, le dividende par part de pleine jouissance pour l'exercice 2012 s'élève à 12,30 euros.

Le dividende unitaire est fixé aux montants ci-après, selon les dates de jouissance des parts et avant le prélèvement libératoire forfaitaire effectué sur les revenus de liquidités versés aux personnes physiques ayant opté ou, à défaut, la retenue au titre des prélèvements sociaux :

Jouissance	1 ^{er} trim 2012	2 ^{ème} trim 2012	3 ^{ème} trim 2012	4 ^{ème} trim 2012
Pour un trimestre entier	3,05 €	3,05 €	3,05 €	3,15 €

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, approuve la valeur comptable de la société arrêtée au 31 décembre 2012 :

Valeur comptable 326 840 728,65 € soit 193,77 € par part

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de réalisation de la société arrêtée au 31 décembre 2012 :

Valeur de réalisation 402 904 182,23 € soit 238,86 € par part

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de reconstitution de la société arrêtée au 31 décembre 2012 :

Valeur de reconstitution 470 559 428,70 € soit 278,97 € par part

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale autorise la société de gestion à procéder, après avis favorable du conseil de surveillance, à la vente, à l'échange, à des aliénations ou à des constitutions de droits réels, portant sur un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier, aux conditions qu'elle jugera intéressantes et dans la limite du plafond légal.

La présente autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, dans le cadre des acquisitions de biens immobiliers, autorise la société de gestion à contracter des emprunts ainsi qu'à souscrire des contrats de couverture de taux, assumer des dettes ou procéder à des acquisitions payables à terme pour le compte de la SCPI, aux conditions qu'elle jugera convenables, dans la limite d'un montant maximum cumulé de 10 % de la valeur de réalisation à la date de clôture du dernier exercice social (en ce compris la part des engagements pris au même titre au cours des exercices précédents et restant à payer) de la SCPI. L'assemblée générale autorise que des sûretés soient mises en place dans le cadre de ces emprunts.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

La société de gestion devra, sous sa responsabilité personnelle, obtenir des prêteurs une renonciation expresse à leur droit d'exercer une action contre les associés personnellement, de telle sorte qu'ils ne pourront exercer d'actions et de poursuites que contre la SCPI et sur les biens lui appartenant.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, dans le cadre des acquisitions de biens immobiliers, autorise la société de gestion à contracter des emprunts relais pour le compte de la SCPI, aux conditions qu'elle jugera convenables, dans la limite d'un montant maximum cumulé de 45 millions d'euros, pour permettre de réaliser des acquisitions en anticipant sur des ventes d'actifs dont le produit sera affecté au remboursement des emprunts relais à due concurrence. L'assemblée générale autorise que des sûretés soient mises en place dans le cadre de ces emprunts.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

La société de gestion devra, sous sa responsabilité personnelle, obtenir des prêteurs une renonciation expresse à leur droit d'exercer une action contre les associés personnellement, de telle sorte qu'ils ne pourront exercer d'actions et de poursuites que contre la SCPI et sur les biens lui appartenant.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'allouer à la société de gestion une commission sur arbitrages qui lui est acquise après réalisation des opérations de cession et d'acquisition de biens immobiliers :

— Commission sur les cessions de biens immobiliers, assise sur le montant cumulé net des ventes revenant à la SCPI, calculée comme indiqué ci-dessous :

Tranche calculée sur la valeur de réalisation de la SCPI au 31 décembre de l'année précédente	Sur les ventes
--	-----------------------

Produit des ventes ≤ à 3,5 %	2,5 % H.T.
Produit des ventes > à 3,5 % et ≤ à 10 %	2,25 % H.T.
Produit des ventes > à 10 % avec un maximum légal de 15 %	2 % H.T.

Elle sera payable pour moitié après signature des actes de vente et pour moitié lors du réemploi des fonds provenant des ventes. Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'allouer à la société de gestion pour l'exercice 2012, lorsqu'elle loue directement des locaux sans intermédiaire, une commission de négociation de 10 % HT maximum du loyer de la première année pour les baux d'une durée minimale de 3 ans et réduite à due proportion pour les baux d'une durée inférieure. Cette rémunération fait l'objet d'un compte rendu spécifique et détaillé au Conseil de surveillance.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte que la prime d'assurances couvrant la responsabilité civile des membres du conseil de surveillance de la SCPI dans l'exercice de leur mandat es qualités, à la charge de la SCPI, s'est élevée à 1 411,65 € pour l'exercice 2012.

QUINZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'allouer, au titre des jetons de présence, un montant maximum de 44 400 € pour l'année 2013.

SEIZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte du montant versé aux membres du conseil de surveillance au titre de leurs frais de déplacement sur justificatifs. Ce montant s'élève à 15 747,17 € pour l'année 2012.

Résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de Surveillance :

Il y a cette année 39 candidatures pour 9 postes à pourvoir ou à renouveler. L'associé doit faire un choix de telle sorte qu'il ne vote que pour un nombre de candidats au maximum égal à celui du nombre de postes à pourvoir, ce qui revient à n'émettre un vote favorable que pour 9 résolutions au maximum sur les 39 résolutions suivantes.

Les 9 associés désignés par l'assemblée générale seront, conformément aux statuts, élus pour une durée de 2 exercices. Leur mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Etienne BORDIER pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Christian BOUTHIE pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Jean-Luc BRONSART pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

VINGTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Jacques CHAUVEAU pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Alain COTA pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Xavier François DECROOCQ pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Bernard DUFOURG pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

VINGT-QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. André JAY pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

VINGT-CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Nicolas JEZIC pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

VINGT-SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Christian LEFEVRE pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Yannick-Louis MARTIN pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Hubert MARTINIER pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

VINGT-NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Pierre MATHIEU pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

TRENTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Patrick WILLIEME pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

TRENTE-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de BANQUE MARTIN MAUREL pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

TRENTE-DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de CARDIF ASSURANCE VIE pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

TRENTE-TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de SCI AVIP SCPI SELECTION pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

TRENTE-QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de SPIRICA pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

TRENTE-CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance M. Hedy AYARI pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

TRENTE-SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance M. Claude BOULAND pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

TRENTE-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance M. Bernard BOURIQUET pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

TRENTE-HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance M. Bernard CHARRON pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

TRENTE-NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance M. Arnaud DAMY pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

QUARANTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance M. Jean-Yves DAVID pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

QUARANTE-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance M. Didier DESPEYROUX pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

QUARANTE-DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance M. Bernard DUCONGE pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

QUARANTE-TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance M. Jean-Marc ETIENNE pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

QUARANTE-QUATRIÈME RÉSOLUTION. —

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance M. Michel GUILLIER pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

QUARANTE-CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance M. Eric HUGOT-POREZ pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

QUARANTE-SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Mme Hélène KARSENTY pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

QUARANTE-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Mme Marianne MEDIONI épouse SAMAMA pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

QUARANTE-HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance M. Thierry OUDIN pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

QUARANTE-NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance M. Alain POUCH pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

CINQUANTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance M. Georges PUIPIER pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

CINQUANTE-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance M. Jean-Michel REYMOND pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

CINQUANTE-DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance M. Patrick WASSE pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

CINQUANTE-TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance AAAZ SCI pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

CINQUANTE-QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance SC GLERM INVEST pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

CINQUANTE-CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Société Civile LZ OBSERVATOIRE pour une durée maximum de deux exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

CINQUANTE-SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations pour l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

**Associés ayant fait acte de candidature au conseil de surveillance de FRANCE INVESTIPIERRE
17^{ème} à 55^{ème} résolutions - 9 postes à pourvoir – 39 candidats**

Nom – Prénom	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années	Age	Nombre de parts
BORDIER Etienne *	Directeur Général d'une Société de Gestion de Patrimoine Laillet-Bordier à Chartres	60	312
BOUTHIE Christian *	Vétérinaire à la retraite Un des fondateurs des Centrales d'Achat dans la profession vétérinaire	64	93
BRONSART Jean-Luc *	Investisseur privé	58	498
CHAUVEAU Jacques *	Gérant de deux sociétés privées de gestion et transactions immobilières Président du conseil de surveillance de la SCPI Accès Valeur Pierre	69	41
COTA Alain *	Directeur de la société de recherche scientifique et technique SEPAC. Administrateur membre de la commission de contrôle de la caisse interprofessionnelle de retraite CIPAV	69	309
DECROOCQ Xavier François *	Expert-comptable, commissaire aux comptes Responsable financier dans un groupe industriel Membre de plusieurs conseils de surveillance de SCPI	49	105
DUFOURG Bernard *	Président de l'UNIRE et du CEFIPA Membre du bureau du GIM Vice-Président Honoraire de la CCIP	68	1 040
JAY André *	Retraité -ex Directeur Départemental France Telecom	81	143
JEZIC Nicolas *	Retraité depuis 2011 Conseiller à la Direction Général de Matignon Finances et Conseil, dont il a été le Président du Directoire de 1982 à 2011	69	644
LEFEVRE Christian *	Responsable centre de gestion de patrimoine BNP PARIBAS ANTILLES, Ingénieur financier CARDIF ASSURANCES Membre des conseils de surveillance de SCPI gérées par BNP Paribas REIM France	62	104
MARTIN Yannick Louis *	Activité de Médecine Légale Attaché aux unités médico judiciaires Médecin de la Haute Autorité de Santé de 2006 à 2008	53	995
MARTINIER Hubert *	Conseil en gestion de patrimoine, Juge au Tribunal de Commerce de Chambéry Président du conseil de surveillance de Selectirente, foncière cotée Membre du conseil de surveillance de 7 SCPI dont Pierre Sélection dont il est le Président	60	857
MATHIEU Pierre *	Assureur retraité	66	242

WILLIEME Patrick *	Loueur en meublé professionnel	60	436
BANQUE MARTIN MAUREL *	Représentée par M. Olivier Jourdain, Directeur Martin Maurel Gestion et Membre du Directoire (MMG) Gérant du FCP Pierre Capitalisation		1 334
CARDIF ASSURANCE VIE *	Société Compagnie d'Assurance Vie représentée par Mme Nathalie Robin, Directeur immobilier		48 180
SCI AVIP SCPI SELECTION *	Société civile immobilière filiale du groupe Allianz représentée par M. Pierre Yves Boulvert		18 324
SPIRICA *	Société d'Assurance sur la Vie, représentée par son Directeur Général, M. Daniel Collignon	58	29 876
AYARI Hedy	Expert-comptable Commissaire aux comptes Dirigeant de société d'expertise comptable	66	43
BOULAND Claude	Viticulteur en Touraine Ancien gérant d'une société de fruits et légumes Membre du conseil de surveillance d'Accès Valeur Pierre	60	368
BOURIQUET Bernard	Ingénieur en informatique retraité d'un groupe d'assurance-banque. Conseiller de l'Association EGEE.	66	300
CHARRON Bernard	Docteur en droit - Pendant 25 ans, missions de contrôle de régularité dans les domaines administratif et financiers. Puis pendant 5 ans directeur de cadres supérieurs.	68	34
DAMY Arnaud	Depuis 2 ans se consacre à l'écriture Anciennement juriste ayant occupé des emplois de juristes dans de grands groupes de Bâtiment et de travaux publics, avant de créer une agence immobilière.	44	455
DAVID Jean-Yves	Cadre hospitalier depuis 1987	56	291
DESPEYROUX Didier	Directeur de SEGEMURS, succursale de Ségécé (groupe Klépierre) depuis 2011 Directeur juridique de SEGEMURS Directeur de centres commerciaux en 2007	49	142
DUCONGE Bernard	Ancien directeur technique Meunier Promotion Ancien expert judiciaire dans le domaine de la construction Ingénieur conseil X59	73	100
ETIENNE Jean-Marc	Directeur Administratif et financier de société industrielle	56	200
GUILLIER Michel	Enseignant spécialisé aveugles et déficients visuels. Syndic bénévole à Nancy - copropriété de 6 lots (2003-2006) gestion de 3 appartements en tant que propriétaire-bailleur	57	200
HUGOT-POREZ Eric	Directeur territorial dans une collectivité locale du Nord	49	11
KARSENTY Hélène	Président et membre de conseils de surveillance Contrôleur indépendant de gestion immobilière	63	917
MEDIONI épouse SAMAMA Marianne	Retraitée. Ancien expert-comptable, commissaire aux comptes et expert judiciaire	68	84
LOUDIN Thierry	Agent général Allianz depuis 2011. Directeur commercial institutionnel (immovaleur -gestion de SCPI), groupe Allianz (2008-2010) Responsable régional (conseil en investissement auprès de la clientèle patrimoniale et institutionnelle, groupe Crédit Agricole - gestion OPCVM 1995-2008)	50	581
POUCH Alain	Pharmacien enseignant Président du conseil de surveillance d'une autre SCPI	62	302
PUPIER Georges	Retraité, Ancien cadre supérieur d'un grand groupe bancaire Directeur honoraire de Banque	66	306
REYMOND Jean-Michel	Président de 2 SAS respectivement dans les énergies renouvelables et dans l'immobilier Ancien directeur général d'une S.A. dans l'innovation technologique Investisseur Privé	65	537
WASSE Patrick	Responsable audit Procédures et Comptes Adjoint au directeur du Traitement des opérations administratives d'une société de services	49	1 435
AAAZ SCI	Structure familiale dont le patrimoine est composé de parts de SCPI Représentée par Fabrice BLANC, officier de gendarmerie		110
SC GLERM INVEST	Société Civile représentée par Monsieur Gilles Moulin, Ingénieur en production - Praticien de médecine traditionnelle chinoise		198
Société Civile LZ OBSERVATOIRE	SCI de constitution et gestion d'un patrimoine immobilier familial représentée par M. Lionel Saby, Ingénieur civil des mines		2 317

* Membre du conseil de surveillance de FRANCE INVESTPIERRE dont le mandat vient à échéance à l'assemblée et qui sollicite son renouvellement

Pour avis :
La société de gestion,
BNP Paribas REIM FRANCE.